



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du Jeudi 27 Septembre 2018

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.2.1, 1.2.2, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 8.7, 8.8, 8.9, 8.10, 8.11, 8.12, 8.13, 2.1, 2.2, 2.3, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 3.14, 3.15, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 5.8, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 9.1, 9.2.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h10.

Etaient présents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX (à partir du 1.1.1) **Arguel :** M. André AVIS représenté par M. Claude GRESSET-BOURGEOIS **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU (jusqu'au 3.2) **Avanne-Aveney :** M. Alain PARIS représenté par Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Besançon :** M. Eric ALAUZET (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.1.4), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Nicolas BODIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 1.1.1), M. Abdel GHEZALI (à partir du 1.1.1), M. Philippe GONON (à partir du 1.1.7), M. Jacques GROSPERRIN, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Thierry MORTON (jusqu'au 3.8), M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX (à partir du 1.1.1), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET (à partir du 1.1.1), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à partir du 1.1.5), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à partir du 1.1.7), Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 1.1.7), M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF (à partir du 1.1.1) **Beure :** M. Philippe CHANEY représenté par Mme Chantal JARROT **Bonnay :** M. Gilles ORY **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 1.2.1) **Busy :** M. Alain FELICE (à partir du 1.2.1) **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT représenté par Mme Andrée ANTOINE **Chalèze :** M. Gilbert PACAUD **Champagney :** M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins :** M. Florent BAILLY **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON **Chevroz :** M. Yves BILLECARD **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON **Chemaudin et Vaux :** M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1) **Cussey-sur-l'Ognon :** M. Jean-François MENESTRIER **Dannemarie-sur-Crête :** M. Gérard GALLIOT **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD **Devecey :** M. Michel JASSEY (à partir du 2.1) **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN **Fontain :** Mme Martine DONEY **Geneuille :** M. Jean-Claude PETITJEAN représenté par Mme Sandrine BOUTARD **Gennes :** Mme Thérèse ROBERT représentée par M. Christophe DEMESMAY **Grandfontaine :** M. François LOPEZ **Larnod :** M. Hugues TRUDET représenté par M. Sébastien CUINET (jusqu'au 3.2) **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER (jusqu'au 3.2) **Les Auxons :** M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI **Mamirolle :** M. Daniel HUOT **Marchaux-Chaufontaine :** M. Jacky LOUISON **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ (à partir du 2.1) **Montferrand-le-Château :** M. Pascal DUCHEZEAU **Nancray :** M. Vincent FIETIER **Noironte :** Claude MAIRE **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK **Palise :** Mme Daniel GAUTHEROT **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET **Pirey :** M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE **Pugey :** M. Frank LAIDIE (à partir du 7.6) **Rancenay :** M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER **Saint-Vit :** Mme Annick JACQUEMET (à partir du 5.1) **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU **Thise :** M. Alain LORIGUET **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes :** M. Denis JACQUIN **Vaire :** M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD (à partir du 1.1.1) **Vieilley :** Mme Christiane ZOBENBULLER représentée par M. Franck RACLOT **Villars Saint-Georges :** M. Jean-Claude ZEISSER représenté par M. Pascal PETETIN **Vorges-les-Pins :** Mme Julie BAVEREL (à partir du 1.1.1)

Etaient absents : **Besançon :** M. Julien ACARD, M. Thibaut BIZE, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOU, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, Mme Myriam EL YASSA, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Carine MICHEL, M. Michel OMOURI, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC **Byans-sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU **Champoux :** M. Philippe COURTOT **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET **François :** M. Claude PREIONI **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK **La Vèze :** Mme Catherine CUINET **Marchaux-Chaufontaine :** M. Patrick CORNE **Merey-Vieilley :** M. Philippe PERNOT **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA **Novillars :** M. Philippe BELUCHE **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET **Roset-Fluans :** M. Arnaud GROSPERRIN **Saint-Vit :** M. Pascal ROUTHIER **Saône :** M. Yoran DELARUE **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI

Secrétaire de séance : M. Anthony POULIN

Procurations de vote :

Mandants : F. GALLIOU (à partir du 3.3), J. ACARD, T. BIZE, P. BONNET, P. BONTEMPS, E. BRIOT, C. CAULET, P. CURIE (à partir du 1.1.7), Y.M. DAHOU (jusqu'au 3.8) D. DARD (à partir du 1.1.1), M. EL YASSA (à partir du 1.1.1), P. GONON (jusqu'au 1.1.6), M. LEMERCIER, C. LIME, C. MICHEL, T. MORTON (à partir du 3.9), M. OMOURI (à partir du 1.1.1), R. REBRAB (à partir du 1.1.1), D. SCHAUSS (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.1.4), C. WERTHE, G. GAVIGNET (à partir du 1.1.1), P. CORNE, P. CONTOZ (jusqu'au 8.13), J.M. BOUSSET, Y. DELARUE, J.Y. PRALON, J.M. JOUFFROY

Mandataires : B. VOUGNON (à partir du 3.3), P. MOUGIN, E. MAILLOT, J. GROSPERRIN, M. LOYAT, C. DELBENDE, F. PRESSE, C. THIEBAUT (à partir du 1.1.6), T.MORTON (jusqu'au 3.8), J.L. FOUSSERET (à partir du 1.1.1), M. ZEHAF (à partir du 1.1.1), C. BOTTERON (jusqu'au 1.1.7), B. FALCINELLA, P. DUCHEZEAU, N. BODIN, S. WANLIN (à partir du 3.9), S. PESEUX (à partir du 1.1.1), A. GHEZALI (à partir du 1.1.1), E. ALAUZET (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.1.4), L. FAGAUT, B. GAVIGNET (à partir du 1.1.1), J. LOUISON, D. HUOT (jusqu'au 8.13), F. BAILLY, J. KRIEGER, S. RUTKOWSKI, Y. MAURICE



Participation d'AKTYA aux salons du SIMI 2018 et MIPIM 2019

Rapporteur : Dominique SCHAUSS, Vice-Président

Commission : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

| Inscription budgétaire | |
|---|--|
| BP 2018 et PPIF 2018-2022 « Promotion économique Prospection » (Recettes de fonctionnement) | Montant du budget 2018 : 26 500 € Montant de l'opération : 3 000 € * MIPIM : 1750 € * SIMI : 1250 € |

Résumé :

Le présent rapport porte sur la participation d'AKTYA aux côtés du Grand Besançon au prochain Salon de l'Immobilier d'Entreprises (SIMI) qui se déroulera du 5 au 7 décembre 2018 à Paris et au Marché International des Professionnels de l'Immobilier (MIPIM) qui se déroulera du 12 au 15 mars 2019 à Cannes.

I. Préambule

La présence du Grand Besançon à ces deux salons majeurs s'inscrit dans le cadre de sa stratégie de développement économique qui a fait de la notoriété et de la visibilité de son territoire, une priorité auprès des entreprises, mais aussi auprès des acteurs économiques qui sont leurs partenaires (investisseurs, promoteurs immobiliers et commercialisateurs nationaux et internationaux, foncières).

Le Grand Besançon expose au salon du SIMI 2018 et du MIPIM 2019 en y organisant un stand afin d'optimiser la visibilité de ses produits immobiliers et de renforcer la notoriété de son territoire. Cela constitue un atout majeur pour la promotion territoriale et la prospection en un lieu qui rassemble à la fois des territoires et un visitorat pointu et très qualitatif.

La participation de la CAGB à ces salons est l'occasion de présenter l'offre immobilière et foncière des opérations concédées à SEDIA et notamment TEMIS Microtechniques, TEMIS Santé, le parc des Marnières et le parc Nouvelle Ere.

Le coût de la participation au MIPIM du Grand Besançon est estimé à 41 000 €, soit le coût de l'emplacement du stand et la réalisation de ce dernier. Le coût de la participation au SIMI est estimé à 22 000 €, soit le coût de l'emplacement du stand et les frais de publication sur les supports de communication du salon (catalogue notamment).

Compte tenu des projets majeurs en matière de parcs d'activités, de développement commercial ou d'habitat portés par le Grand Besançon (très souvent en lien direct avec AKTYA), il est opportun qu'ils fassent l'objet lors de ces deux salons d'une promotion spécifique conjointement avec les produits immobiliers qui y sont proposés aux entreprises (le Signal, Innotech, Usitech, Bioparc...) et au-delà de l'ensemble de son parc immobilier d'activité disponible sur le territoire.

A ce titre, il est proposé qu'AKTYA, partenaire historique du Grand Besançon, participe au SIMI 2018 et au MIPIM 2019 sur le stand du Grand Besançon, et qu'AKTYA verse au Grand Besançon une contribution qui s'élève à 1 250 € pour le SIMI et à 1 750 € pour le MIPIM.

MM. G. BAULIEU, A. BLESSEMAILLE, N. BODIN (2), M. FELT, J.L. FOUSSERET (2), B. GAVIGNET (2), P. GONON, JS. LEUBA et T. MORTON (2), conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté est invité :

- se prononce favorablement sur la convention avec AKTYA pour formaliser sa participation financière au côté du Grand Besançon au SIMI 2018 et au MIPIM 2019,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention afférente.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 97
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 13



Pour extrait conforme,
Le Vice-Président suppléant,
Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Entre :

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon dont le siège est à Besançon, 4 rue Gabriel Plançon, La City, représentée par son Vice-Président Monsieur Dominique SCHAUSS, agissant en exécution d'une délibération du Conseil de communauté en date du 27 septembre 2018,

Et :

AKTYA, dont le siège est à Besançon au 6, rue Louis Garnier, représentée par son Président Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, agissant en exécution d'une délibération du Conseil d'Administration en date du

Exposent ce qui suit :

Préambule

La présence du Grand Besançon aux salons SIMI et MIPIM s'inscrit dans le cadre de sa stratégie de développement économique qui a fait de la notoriété et de la visibilité de son territoire, une priorité auprès des entreprises, mais aussi auprès des acteurs économiques qui sont leurs partenaires (investisseurs, promoteurs immobiliers et commercialisateurs nationaux et internationaux, foncières).

Le Grand Besançon expose au salon du SIMI 2018 et du MIPIM 2019 en y organisant un stand afin d'optimiser la visibilité de ses produits immobiliers et de renforcer la notoriété de son territoire. Cela constitue un atout majeur pour la promotion territoriale et la prospection en un lieu qui rassemble à la fois des territoires et un visitorat pointu et très qualitatif.

La participation de la CAGB à ces salons est l'occasion de présenter l'offre immobilière et foncière des opérations concédées à SEDIA et notamment TEMIS Microtechniques, TEMIS Santé, le parc des Marnières et le parc Nouvelle Ere.

Le coût de la participation au MIPIM du Grand Besançon est estimé à 41 000 €, soit le coût de l'emplacement du stand et la réalisation de ce dernier. Le coût de la participation au SIMI est estimé à 22 000 €, soit le coût de l'emplacement du stand et les frais de publication sur les supports de communication du salon (catalogue notamment).

Compte tenu des projets majeurs en matière de parcs d'activités, de développement commercial ou d'habitat portés par le Grand Besançon (très souvent en lien direct avec AKTYA), il est opportun qu'ils fassent l'objet lors de ces deux salons d'une promotion spécifique conjointement avec les produits immobiliers qui y sont proposés aux entreprises (le Signal, Innotech, Usitech, Bioparc...) et au-delà de l'ensemble de son parc immobilier d'activité disponible sur le territoire.

A ce titre, il est proposé qu'AKTYA, partenaire historique du Grand Besançon, participe au SIMI 2018 et au MIPIM 2019 sur le stand du Grand Besançon, et qu'AKTYA verse au Grand Besançon une contribution qui s'élève à 1 250 € pour le SIMI et à 1 750 € pour le MIPIM.

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour but d'acter les conditions de financement par AKTYA d'une quote-part de la participation de la CAGB au salon du SIMI 2018 (du 5 au 7 décembre) et au MIPIM 2019 (du 12 au 15 mars).

Article 2 - Conditions financières et modalités de règlement

La quote-part supportée par AKTYA s'élève à un montant forfaitaire de 1 250 € TTC pour le SIMI 2018 et de 1 750 € TTC pour le MIPIM 2019.

Cette somme de 3 000 € sera réglée en une seule fois sur présentation d'un titre de recette émis par la CAGB.

Article 3 - Durée

La présente convention prend effet à la date de sa signature. Elle prendra fin avec la libération du versement de la participation financière d'AKTYA à la CAGB.

Fait à Besançon, en 2 exemplaires originaux, le.....

Pour AKTYA
Le Président,

Jean-Louis FOUSSERET

Pour la Communauté d'Agglomération
du Grand Besançon,
Le Vice-Président,

Dominique SCHAUSS